



Comité des partenaires

Valant réunion des Personnes Publiques Associées
Organisé dans le cadre de la révision du SCoT

Mercredi 23 avril 2025



Rappels

Contexte de la révision du SCoT

Gouvernance de la révision du SCoT

Calendrier prévisionnel

Contexte de la révision du SCoT

Afin d'intégrer au SCoT les grandes évolutions législatives et réglementaires, les élus du Pays de Rennes ont lancé plusieurs procédures d'évolution du document :

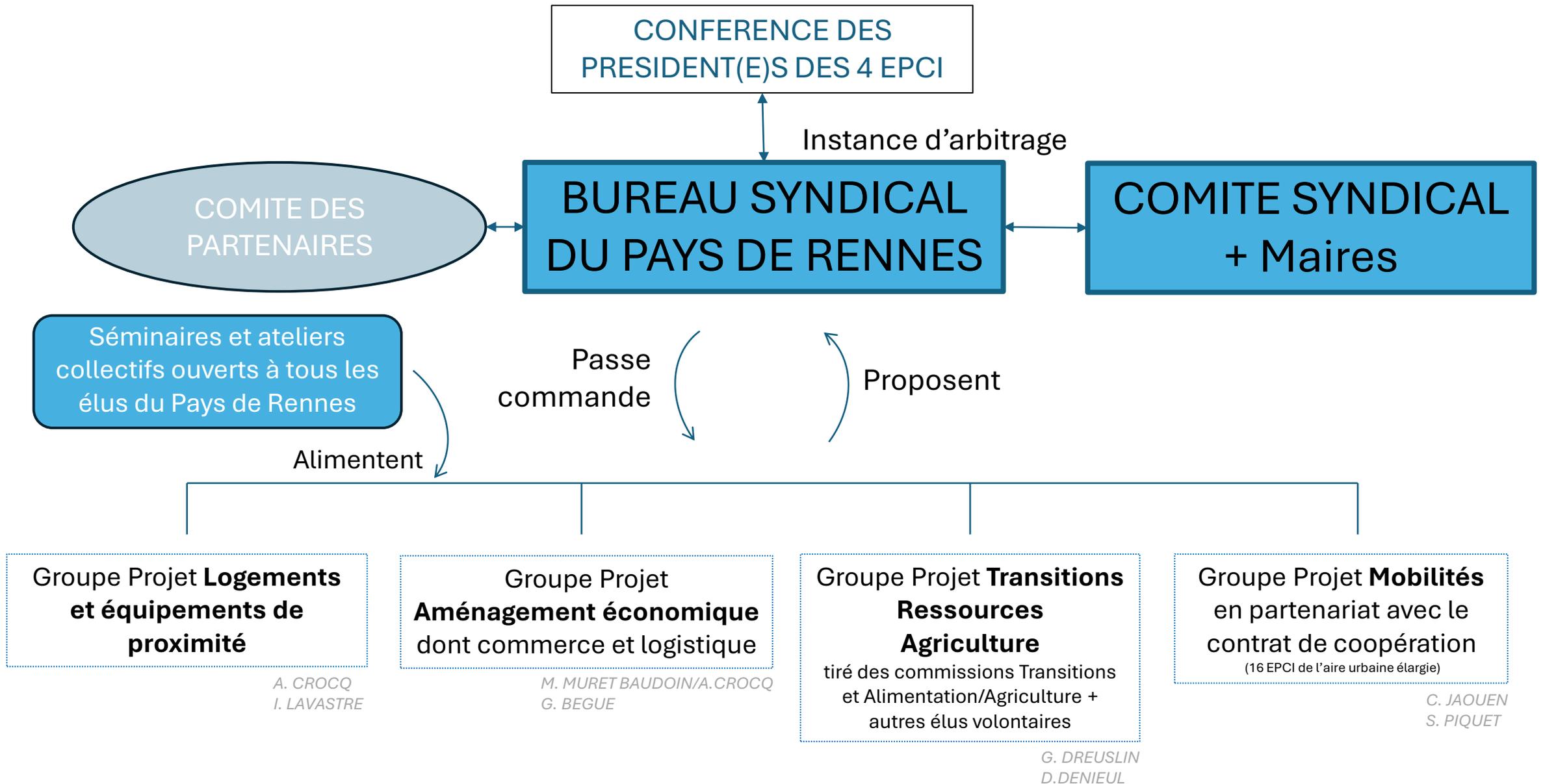
- Une **révision générale** ;
- Une **modification simplifiée n°1** ciblée sur l'intégration des objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation prévus par le SRADDET ;
- Une **modification n°3** concernant 5 ZACom.

Rappel des grandes étapes de la révision du SCoT

- Délibération de prescription de la révision du SCoT le **15 novembre 2022** ;
- Conférences des Président.e.s en **juin 2022 et février 2025** ;
- Séminaires de réflexion organisés **fin 2022 – début 2023** ;
- Ateliers d'élus en **mai-juin 2023 et septembre 2024** ;
- Groupes-projets thématiques **depuis octobre 2023** :
 - Groupes-projets mono-thématiques (logements et équipements de proximité ; aménagement économique et commerce ; transitions – ressources ; mobilités) ;
 - Groupes-projets croisés visant à croiser les thématiques et les enjeux, pour plus de transversalité (sols et transitions agricoles ; eau ; scénario climatique, zéro émission et économie circulaire) ;
- Échanges au cours des Bureaux et Comités Syndicaux ;
- Comité des partenaires / réunion des Personnes Publiques Associées en **mars 2024** ;
- Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique le **18 mars 2025**.

Gouvernance de la révision du SCoT

Mise en place d'une gouvernance propre à la révision (et à la modification simplifiée n°1 du SCoT)



Gouvernance de la révision du SCoT

Groupes-projets

- Le groupe-projet logements et équipements de proximité s'est réuni **12 fois** ;
- Le groupe-projet aménagement économique (dont commerce) s'est réuni **17 fois** ;
- Le groupe-projet transitions – ressources s'est réuni **8 fois** ;
- Le groupe-projet mobilités s'est réuni **5 fois**.

Trois groupes-projets croisés ont eu lieu :

- Une séance sur les sols et les transitions agricoles ;
- Une séance sur l'eau ;
- Une séance sur le scénario climatique, l'objectif de zéro émission nette et l'économie circulaire.

Webinaires

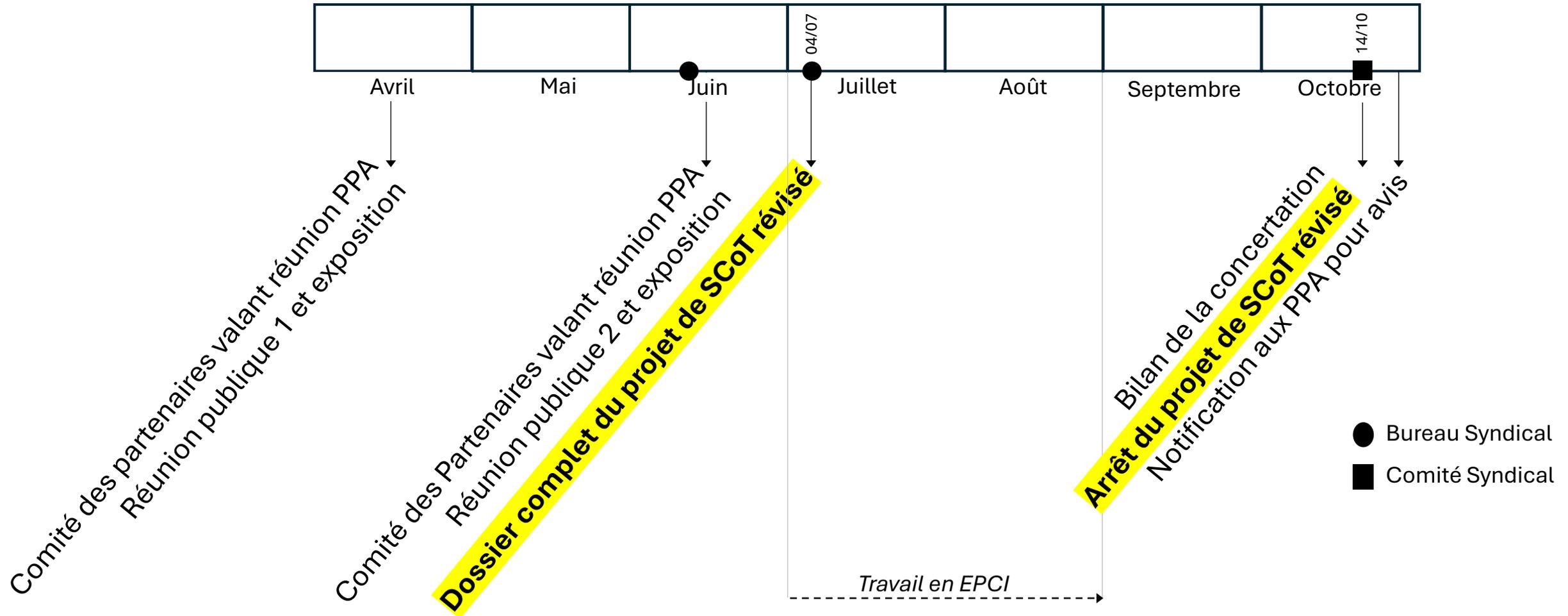
Deux webinaires ont été organisés :

- Sur la multifonctionnalité des sols le **25 février 2025** ;
- Sur l'économie circulaire le **11 mars**.

Le Comité des partenaires s'est déjà réuni une fois dans le cadre de la révision (mars 2024).

Calendrier prévisionnel

Principales étapes à venir





Synthèse du Projet d'Aménagement Stratégique

À partir de la version présentée pour le débat en Comité Syndical du 18 mars 2025 et prenant en compte les remarques des élus présents

Structure du document

LE PAYS DE RENNES AU DÉFI DES TRANSITIONS

1^e partie : le socle du projet

- Le Pays de Rennes, un espace de vie pour les habitants
- La ville archipel
- Le Pays de Rennes en action face aux défis des transitions écologiques et sociales
- Des leviers d'action à renforcer et de nouveaux chantiers à initier

2^e partie : les axes stratégiques

- Axe 1 : un territoire résilient – *Adapter le territoire aux effets du changement climatique*
- Axe 2 : un territoire accueillant, inclusif et favorable au vivre-ensemble – *Répondre au défi démographique et accompagner les changements de modes de vie*
- Axe 3 : un territoire accélérateur des transitions – *Proposer un modèle sobre et durable qui atténue les causes du changement climatique*

Contenu du document

1^e partie : le socle du projet

Le SCoT révisé du Pays de Rennes incarne une vision ambitieuse d'un territoire résilient, solidaire, décarboné et interconnecté, où la "Ville Archipel" sert de cadre pour concilier attractivité économique, qualité de vie et préservation des ressources. Sa réussite dépendra de la capacité à fédérer l'ensemble des acteurs de l'aménagement autour de ce projet et à inscrire les nécessaires transitions dans une logique de coopération élargie.

Contenu du document

- **Le Pays de Rennes, un espace de vie pour les habitants**

1. Un socle de valeurs partagées pour fonder un projet ambitieux, cohérent et responsable
2. Un cadre de vie pour l'épanouissement des habitants du territoire (emploi, loisirs, sports, santé, culture...)
3. Une approche différenciée selon les spécificités des 76 communes
4. La volonté de s'inscrire dans un cadre de coopération avec les territoires voisins

- **La ville archipel**

Les piliers du projet de territoire :

- Assurer un équilibre territorial et des principes de répartition du développement
- Assurer l'interconnexion entre les territoires, à l'intérieur et avec l'extérieur du Pays
- Développer la ville des proximités
- Faciliter les mobilités décarbonées et limiter la dépendance à la voiture
- Préserver l'alternance ville / campagne
- Renforcer la sobriété foncière

Contenu du document

- **Le Pays face aux défis des transitions écologiques et sociales**
 - ✓ L'adaptation et l'atténuation en réponse au dérèglement climatique
 - Importance et secteurs d'émissions de GES (transports, tertiaire/logements et agriculture)
 - Intensification des épisodes extrêmes (canicules, sécheresses, tempêtes, inondations...).
 - Dépendance énergétique de la Bretagne
 - ✓ La nécessité de préserver et reconquérir la biodiversité
 - Fragmentation de la trame verte et bleue
 - Appauvrissement de la biodiversité
 - Perte de la qualité écologique du bocage
 - Dégradation de la qualité de l'eau
 - ✓ La sobriété d'usage des ressources
 - Capacité de production agricole des sols
 - Menaces sur la disponibilité et gestion de la ressource en eau
 - Menaces sur la disponibilité et gestion des matières premières
 - ✓ Le défi démographique et les enjeux de la cohésion sociale
 - Croissance démographique endogène et migrations
 - Vieillesse de la population
 - Cohésion sociale

Contenu du document

- **Des leviers d'action à renforcer et de nouveaux chantiers à initier**
- ✓ Faire du sol un "bien commun"
 - Par une protection des espaces agronaturels
 - Par une maîtrise publique renforcée des fonciers stratégiques
 - Par un accompagnement des mutations en cours des activités agricoles (productions alimentaires, énergétiques, notamment)
- ✓ Assurer une gestion concertée de la ressource en eau
- ✓ Développer des réseaux de mobilités durables
 - Par le transport collectif, la multimodalité et la réduction de l'autosolisme
- ✓ Reconstruire la ville sur elle-même
 - En engageant l'intensification urbaine sur tous les tissus bâtis
- ✓ Proposer un programme d'actions

Contenu du document

2^e partie : les axes stratégiques

- AXE 1 : UN TERRITOIRE RÉSILIENT – *Adapter le territoire aux effets du changement climatique*

Face au changement climatique, une adaptation nécessaire

Une identité paysagère singulière, un cadre de vie à préserver

Une armature territoriale pour favoriser la ville des proximités

Répondre aux besoins essentiels en préservant les ressources

- AXE 2 : UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, INCLUSIF ET FAVORABLE AU VIVRE-ENSEMBLE – *Répondre au défi démographique et accompagner les changements de modes de vie*

Des logements accessibles à tous

Pour une offre de proximité complète et maillée

Anticiper la mutation de l'emploi et des activités économiques selon une armature équilibrée

Une offre accessible grâce à des mobilités adaptées à tous

- AXE 3 : UN TERRITOIRE ACCÉLÉRATEUR DES TRANSITIONS – *Proposer un modèle sobre et durable qui atténue les causes du changement climatique*

La sobriété dans l'usage des ressources pour l'aménagement

Poursuivre la protection de la biodiversité et inscrire le territoire dans sa reconquête

Contenu du document

- AXE 1 : UN TERRITOIRE RÉSILIENT – *Adapter le territoire aux effets du changement climatique*

- ✓ Face au changement climatique, une adaptation nécessaire

- Atténuer les effets de la canicule en milieu urbain
- Mieux gérer le ruissellement des eaux pluviales
- Anticiper les risques de sécheresse et d'inondation
- Réduire la vulnérabilité face aux autres risques

⇒ **Les habitants doivent pouvoir vivre sur un territoire qui anticipe et prend les mesures nécessaires pour éviter d'être trop durement frappé par les phénomènes extrêmes liés au changement climatique.**

- ✓ Une identité paysagère singulière, un cadre de vie à préserver

- L'alternance ville/campagne et la lisière urbaine : une imbrication qui a du sens, celui de la ville archipel
- Une qualité du patrimoine urbain et rural à valoriser

⇒ **Les habitants vivent sur un territoire qui poursuit son développement suivant le modèle de la ville archipel, qui leur garantit un cadre de vie de qualité, entre autres grâce à la protection des paysages et espaces naturels du Pays de Rennes.**

Contenu du document

- AXE 1 : UN TERRITOIRE RÉSILIENT – *Adapter le territoire aux effets du changement climatique*

- ✓ Une armature territoriale pour favoriser la ville des proximités

- Agir sur l'organisation du territoire pour réduire l'impact carbone du transport : le choix d'une armature territoriale
- Une armature économique qui permet un équilibre des fonctions (habitat, emploi, transports...) au sein du Pays de Rennes

⇒ **Le modèle de la ville archipel est complété grâce à la mise en place d'une armature territoriale et d'une armature économique destinées à organiser les activités pour réduire les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie (précarité énergétique).**

- ✓ Répondre aux besoins essentiels en préservant les ressources

- L'agriculture, élément constitutif de la dynamique du territoire
- Développer le recyclage urbain
- Garantir durablement l'approvisionnement en eau potable pour répondre aux besoins fondamentaux de la population et des activités
- La forêt, une ressource à gérer de manière durable
- Aménager et construire de façon plus sobre

⇒ **Le SCoT place au cœur de son projet de territoire la nécessité d'économiser les ressources tout en continuant de répondre aux besoins essentiels des habitants et acteurs économiques.**

Contenu du document

- AXE 2 : UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, INCLUSIF ET FAVORABLE AU VIVRE-ENSEMBLE – *Répondre au défi démographique et accompagner les changements de modes de vie*
- ✓ Des logements accessibles à tous
 - Un scénario démographique pour 2050
 - À court terme, proposer une offre de 5300 logements nouveaux par an
 - Répondre à l'évolution des ménages et des modes de vie
 - Accompagner le vieillissement de la population
- ⇒ **Le territoire doit continuer de répondre au défi démographique et sociétal en proposant une offre de nouveaux logements suffisante et adaptée aux besoins, dans le respect de la trajectoire ZAN.**
- ✓ Pour une offre de proximité complète et maillée
- ⇒ **Les habitants du Pays de Rennes doivent pouvoir accéder, à proximité de leur domicile, à une offre territoriale complète, qui leur permette de répondre à leurs besoins courants.**

Contenu du document

- AXE 2 : UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, INCLUSIF ET FAVORABLE AU VIVRE-ENSEMBLE – *Répondre au défi démographique et accompagner les changements de modes de vie*
 - ✓ Anticiper les mutations de l'emploi et des activités économiques selon une armature équilibrée
 - Définir une armature économique
 - Développer la dissociation foncier-bâti pour les activités économiques
 - Anticiper les transformations du commerce
 - Développer une offre touristique, patrimoniale et de loisirs pour le tourisme de proximité et de destination
 - S'engager dans une stratégie volontariste de transition énergétique, d'économie circulaire et de réduction des déchets
- ⇒ **Le territoire organise l'implantation des activités économiques en prenant en compte les besoins des habitants mais aussi les contraintes en termes d'espace et de ressources, et les objectifs d'équilibre au sein de l'armature territoriale et de renforcement du rôle des centralités.**

Contenu du document

FOCUS sur la sous partie « Anticiper les transformations du commerce »

(éléments proposés par le cabinet Lestoux & Associés après le débat sur le PAS du 18 mars)

- Accompagner un changement de modèle commercial
- Conforter le rôle des centralités
- Maîtriser le développement du commerce « là où l'on passe »
- Poursuivre la maîtrise et permettre la mutation des périphéries commerciales
- Anticiper et intégrer les nouvelles formes de commerce

Contenu du document

- AXE 2 : UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, INCLUSIF ET FAVORABLE AU VIVRE-ENSEMBLE – *Répondre au défi démographique et accompagner les changements de modes de vie*
- ✓ Une offre accessible grâce à des mobilités adaptées à tous
 - Des transports sobres et efficaces adaptés au territoire
 - Accompagner la mise en place du réseau de transports collectifs
 - Continuer à développer la multimodalité
 - Amplifier la coopération entre les collectivités sur la coordination des politiques de transports et de déplacements dans la région rennaise
 - Hiérarchiser le réseau de voiries pour conserver la performance des différents trafics
 - Optimiser le réseau de voiries
 - Conforter le rôle structurant de certaines voiries majeures (RD29, RD34, RD92...) dans l'organisation territoriale et développer des solutions innovantes dans la gestion des voies routières
 - Développer des politiques de stationnement adaptées à l'offre de transports collectifs
 - Conforter le rabattement vers les gares, en transports en commun et modes doux
 - Promouvoir les modes actifs
- ⇒ **Les habitants peuvent se déplacer selon leurs besoins grâce à un projet de territoire favorisant une gestion raisonnée du réseau existant, le renforcement des transports collectifs et des modes actifs et la réduction de l'auto-solisme dans l'objectif de réduire l'empreinte carbone du territoire.**

Contenu du document

- AXE 3 : UN TERRITOIRE ACCÉLÉRATEUR DES TRANSITIONS – *Proposer un modèle sobre et durable qui atténue les causes du changement climatique*
- ✓ La sobriété dans l’usage des ressources pour l’aménagement
 - Sobriété foncière et ZAN
 - Vers un territoire à zéro émission nette
 - Une économie de la construction plus sobre
- ⇒ **Les nouveaux aménagements et politiques publiques du territoire visent à être les plus sobres possibles, en ayant conscience de la finitude des ressources et de la nécessité de limiter les atteintes à l’environnement.**
- ✓ Poursuivre la protection de la biodiversité et inscrire le territoire dans sa reconquête
 - Renforcer la biodiversité à travers la trame verte, bleue et noire
 - Retrouver le cycle naturel de l’eau
 - Vers une gestion plus écologique du bocage
 - Accompagner les acteurs afin de protéger les boisements existants et promouvoir l’implantation de nouvelles haies
 - Favoriser la nature en ville et encourager la perméabilité biologique dans l’espace urbain
- ⇒ **Le territoire vise à connaître et protéger toujours mieux la biodiversité du territoire mais à opérer une bascule vers une étape supérieure : la reconquête, à travers des actions de renaturation et de régénération.**



Prochain rendez-vous

Comité des partenaires portant sur le Document d'Orientation et d'Objectifs

le 16 juin à 16h